

[Text]

is very familiar and very general. In view of the point made by my colleague, could you tell us why there is not more in your estimates which deals with more than the immediate period we are in now, possibly a year ahead in some cases?

Mr. Blais: Are you talking about Part III, Expenditure Plan, Capital, on page 15?

Mr. Kilgour: Yes. I only cited those pages to make the point that there are only 2 out of 76 pages which get into what you might call the medium or the long term. The fiscal plan is something you do not seem to want to talk about very much in your estimates.

Mr. Blais: But we do talk about the fiscal plan. To what extent, I am going to have to rely on some of my experts in terms of . . .

Could Mr. Davies come forward and enlighten us, please?

Mr. L.E. Davies (Assistant Deputy Minister, (Finance), Department of National Defence): Mr. Chairman, the very nature of the annual estimates is to consider the year in question. Other documents are prepared, such as the strategic overviews and long-range plans which form the basis of the fiscal plan and the forward framework of the government, but these documents themselves are merely for the 1984-1985 year. Other than the two pages you have mentioned, I guess the only way you would get an outlook of what is happening in the future would be the Capital Program where a Capital Program, once started, may go for five or six years before completion. But it is not the intention, Mr. Chairman, to . . .

• 1035

Mr. Kilgour: The fiscal plan of the recent budget had a fiscal plan for defence. Why are you not giving us more details on that before the committee today?

Mr. Davies: Well, Mr. Chairman, that is a good question but it is not the purpose of the estimates to do that. We are not permitted to print in the estimates anything other than what we are allowed to print in the estimates.

Mr. Blais: The question of the fiscal framework, Mr. Kilgour, is a matter that is within the responsibility of the Minister of Finance. It is not my responsibility to devise the fiscal framework into the 1990s. My responsibility is to administer the envelope that is given to me at any given time by the government. The defence envelope has been identified now with an increase projected into 1986-1987, and that is what I am basing the estimates upon, and those are the estimates that I am defending.

Mr. Kilgour: Yes, but when you talk about all your plans, Mr. Minister, how can we have any confidence in your various plans unless you give us a fiscal framework, a fiscal plan for your department?

Mr. Blais: Well, let us take one example. We have now, as you know, the approval for the Canadian Patrol Frigates, and that is a \$3.2 billion program extending into 1991-1992. That

[Translation]

long terme. Du reste, on n'y trouve que des renseignements très simples et généraux. Étant donné ce qu'a dit mon collègue, pouvez-vous nous dire si vos prévisions budgétaires contiennent des données sur la période plus immédiate, peut-être sur l'année qui vient?

M. Blais: Est-ce que vous vous reportez à la Partie III, Programmes d'immobilisation, page 16.

M. Kilgour: Oui. Si j'ai fait allusion à ces deux pages, c'est pour vous faire remarquer qu'il n'y en a que deux sur 76 qui traitent de ce que l'on peut appeler le moyen et le long termes. Le plan financier est une chose que vous semblez vouloir passer sous silence dans votre budget de dépenses.

M. Blais: Au contraire, nous en parlons. Je vais faire appel aux experts qui m'accompagnent qui vous indiqueront ce que nous en disons . . .

M. Davies pourrait-il s'approcher de la table pour nous faire part de ses lumières?

M. L.E. Davies (sous-ministre adjoint, (Finances), ministère de la Défense nationale): Monsieur le président, le but même des prévisions budgétaires annuelles est d'étudier l'année sur laquelle elles portent. D'autres documents sont préparés, comme des aperçus stratégiques et des plans à long terme sur lesquels nous nous fondons pour préparer le plan financier et le cadre permettant au gouvernement de prendre des décisions. Ces documents portent toutefois uniquement sur l'année 1984-1985. À part les deux pages que vous avez citées, la seule façon de connaître ce qui est prévu pour l'avenir serait de consulter les détails d'un programme d'immobilisation qui peut durer cinq ou six ans. Monsieur le président, le but n'est pas . . .

M. Kilgour: Le dernier budget contenait un plan financier pour la défense. Pourquoi ne pas nous donner plus de détails là-dessus aujourd'hui?

M. Davies: Monsieur le président, la question est intéressante, mais ce n'est pas le but des prévisions budgétaires. Il y a des choses très précises qu'on nous demande d'inscrire dans les prévisions budgétaires.

M. Blais: Monsieur Kilgour, la question du cadre financier relève du ministre des Finances. Il ne m'appartient pas d'élaborer un cadre financier jusqu'en 1990. Mes attributions me permettent de gérer une enveloppe que le gouvernement me confie pour une période donnée. L'enveloppe de la défense a subi une augmentation qui se poursuivra jusqu'en 1986-1987 et c'est là-dessus que sont fondées les prévisions budgétaires dont vous êtes saisis aujourd'hui.

M. Kilgour: Monsieur le ministre, c'est très bien de parler de vos projets. Comment vous attendre à ce que nous les voyions avec confiance si vous ne nous donnez pas le cadre financier, un plan financier pour votre ministère?

M. Blais: Prenons un exemple. Nous avons obtenu l'approbation du programme des frégates de patrouille canadienne qui est de l'ordre de 3,2 milliards de dollars et qui se poursuivra